



Arrivée locataire supplémentaire - mariage

Par **Sera69**, le **04/06/2016** à **11:14**

Bonjour, Dans peu de temps je vais me marier, à l'heure actuelle j'occupe avec ma fille de 20 ans un T5 en tant que locataire. Il est convenu que ma future épouse et sa fille de 19 ans viennent emménager avec nous dans mon appartement. Ainsi nous passerons de 2 à 4 occupants ... Ma question quels sont mes responsabilités, mes devoirs vis à vis de mon bailleur. Je pense que je dois certainement lui faire une déclaration écrite. Mais je me pose la question de savoir si ce bailleur peut exiger quoique ce soit d'autres (question un peu bizarre certes j'en conviens, mais vous savez de nos jours ... mieux vaut anticiper). Merci par avance pour vos réponses et conseils.

Par **Visiteur**, le **04/06/2016** à **14:17**

BONJOUR marque de politesse [smile4] Je trouvé ceci: "Au sein d'un couple marié, chaque époux est locataire en titre du logement où ils vivent ensemble, quel que soit leur régime matrimonial et même si le bail a été conclu avant le mariage par un seul des époux." Je pense donc que vous devez simplement informer que vous êtes dorénavant marié.